



Mutation après l'énoncé de grossesse

Par **Belauore974**, le 11/09/2012 à 18:17

Je suis kinésithérapeute dans un hôpital, je suis contractuelle en CDI, je suis enceinte de 22 semaines et ai fait l'annonce de ma grossesse en temps et en heure. Je suis depuis la cible de la surveillance très acidulé de mes cadres qui surveillent tous mes faits et gestes. Leur dernière trouvaille est de me faire travailler à partir de début octobre en EHPAD, avec les personnes âgées alors que depuis un an que je suis la je n'y ai jamais mis les pieds... Ils ont engagé une nouvelle kine en plus de moi et l'on postée sur mon poste. Ils m'ont donc mise à un poste plus éprouvant alors qu'ils savent que je suis enceinte... Ont ils le droit de me changer de poste? De plus ils ne veulent pas adapter mes horaires pour que je puisse partir plus tôt, ils attendent que je voie le médecin de la médecine du travail... Que puis je faire?

Par **rugbys**, le 11/09/2012 à 19:08

Bonjour,

L'annonce de votre grossesse a-t-elle été faite par oral ou par pli recommandé en AR ?

Par **P.M.**, le 11/09/2012 à 19:10

Bonjour,

Vous pourriez déjà effectivement prendre un rendez-vous auprès du Médecin du Travail mais apparemment s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...